

Information sur le projet ecosan-UE

1 Contexte du projet

Le projet est le résultat de la proposition soumise dans le cadre du premier appel à candidature de la facilité Eau de l'Union Européenne. Il a fait l'objet d'une convention tripartite de co-financement entre l'Union Européenne, le CREPA et la GTZ, dont la mise en oeuvre a démarré le 26 juin 2006 pour une période de trois (03) ans. Le projet est intitulé *«Projet d'assainissement écologique dans les quartiers périphériques de Ouagadougou»* ou *«Ecosan-UE»* et concerne les secteurs 17, 19, 27 et 30 de la ville de Ouagadougou.

2 Objectif général

Faciliter l'accès des populations des quartiers périphériques aux systèmes d'assainissement durables, sains, écologiques, et abordables qui protégeront la santé humaine et contribuera aussi à la sécurité alimentaire de ces populations, la protection des ressources naturelles, et au renforcement des petites et moyennes entreprises.

3 Objectifs spécifiques

- Développer les systèmes d'ecosan à la demande appropriée, abordable et durable dans le contexte local en collaboration avec les populations des quartiers périphériques et des autres acteurs du développement
- Créer un environnement institutionnel favorable aux approches novatrices à l'assainissement en intégrant l'approche « assainir et recycler » de l'assainissement dans les plans stratégiques d'assainissement, dans le cadre législatif et dans la politique nationale
- Appuyer et promouvoir la participation future du secteur privé local dans la fourniture des services d'assainissement particulièrement pour les systèmes d'assainissement écologique

4 Résultats attendus

- 300 000 habitants vivants dans des quartiers périphériques défavorisés de la ville de Ouagadougou bénéficient des ouvrages d'assainissement adéquats, comprennent l'approche ecosan et la mettent en oeuvre.
- Une vingtaine d'entrepreneurs du secteur privé sont formés et renforcés en ecosan et vendent les produits ecosan aux maraîchers.
- 1000 maraîchers utilisent les produits ecosan comme fertilisants.
- L'assainissement dans les quartiers amélioré.
- La sécurité alimentaire améliorée.
- Les maladies d'origine hydriques sont réduites.
- Le nombre de personnes ayant accès aux infrastructures d'assainissement a augmenté.
- La production agricole s'est améliorée.

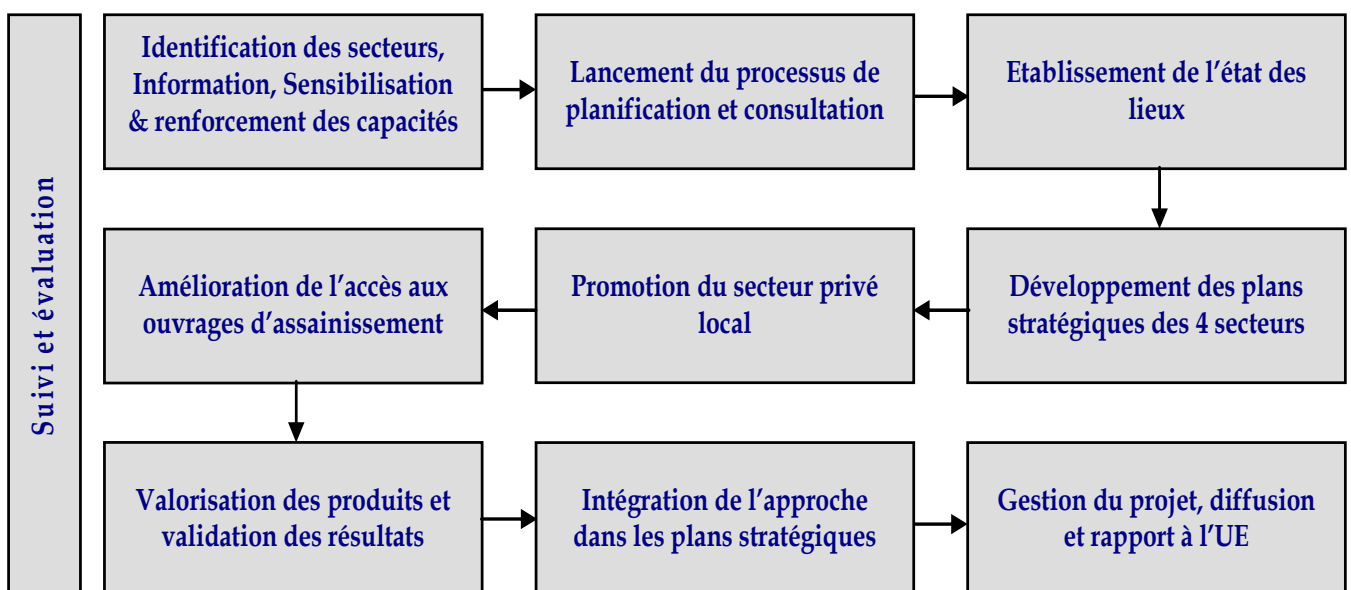
- Les eaux usées ont disparu dans les ruelles de la zone du projet.
- Les pratiques d'hygiène sont améliorées.
- La santé des populations est améliorée.

5 Stratégie de mise en oeuvre

Elle est basée sur trois piliers :

- **Approche ecosan**
 - Traitement des excréta pour une réutilisation de manière productive en agriculture.
 - Aucune technologie privilégiée.
 - Durabilité sur le plan économique, écologique et adapté aux besoins locaux.
- **Approche AECM (Assainissement Environnemental Centré sur le Ménage)**
 - Multidisciplinaire et communautaire.
 - Populations : acteurs véritables de la résolution du problème de l'eau et de l'assainissement.
 - Services communaux, étatiques et ONGs : rôle d'assistance et d'appui.
- **Intégration et participation du secteur privé local**
 - Implication du secteur privé local dans la construction, la maintenance et l'entretien des systèmes installés.
 - Attention particulière aux activités de sensibilisation et de formation.
 - Programme de suivi et d'évaluation tout le long du processus de l'action.

6 Différentes étapes du projet



7 Principaux acteurs et rôles

- **Commission Européenne** : Principal bailleur de fond du projet. Elle tiendra le Bureau de coordination du projet à l'obligation des résultats escomptés. Ce dernier devra rendre régulièrement compte des réalisations techniques et financières du projet à la Commission Européenne.
- **Comité de Pilotage** : Instance de décision et de validation des orientations techniques du projet. Il veillera à ce que les options choisies ne compromettent pas les stratégies et politiques nationales. Il s'imprégnera des résultats du projet pour les intégrer dans les plans stratégiques locaux et nationaux d'assainissement.

Le Comité de Pilotage sera composé des membres suivants :

- *Directeur Général du CREPA*
 - Garant des options technologiques d'assainissement écologique utilisées dans le cadre du projet.
- *Représentant Résident de la GTZ*
 - Garant de la démarche utilisée dans la mise en œuvre du projet.
- *Directeur Général de l'ONEA*
 - Garant de la capitalisation des résultats et approches du projet pour une utilisation ultérieure dans de nouveaux plans stratégiques d'assainissement de la ville.
- *Maire de la ville de Ouagadougou*
 - Garant de la prise en compte des résultats du projet dans les stratégies locales.
- *Représentant AMBF*
 - Garant de la prise en compte des résultats du projet dans les stratégies municipales.
- *Directeur Général de l'Urbanisme*
 - Garant de la conformité des sites choisis pour l'implantation des ouvrages proposées, aux perspectives d'urbanisation de la ville.
- *Directeur Général de l'Assainissement et Alimentation en Eau Potable*
 - Garant de la prise en compte des résultats du projet dans les stratégies nationales d'assainissement.
- *Directeur Général des Services d'Hygiène*
 - Garant de la conformité des orientations du projet avec l'hygiène de la population.
- *Directeur Générale de l'Agriculture*
 - Garant de la prise en compte des résultats du projet dans les stratégies nationales de l'agriculture.
- *Directeur de l'Assainissement et Prévention des Pollution et Nuisances*
 - Garant de la conformité des orientations du projet avec les exigences de la prévention des pollution et nuisances pour la ville.

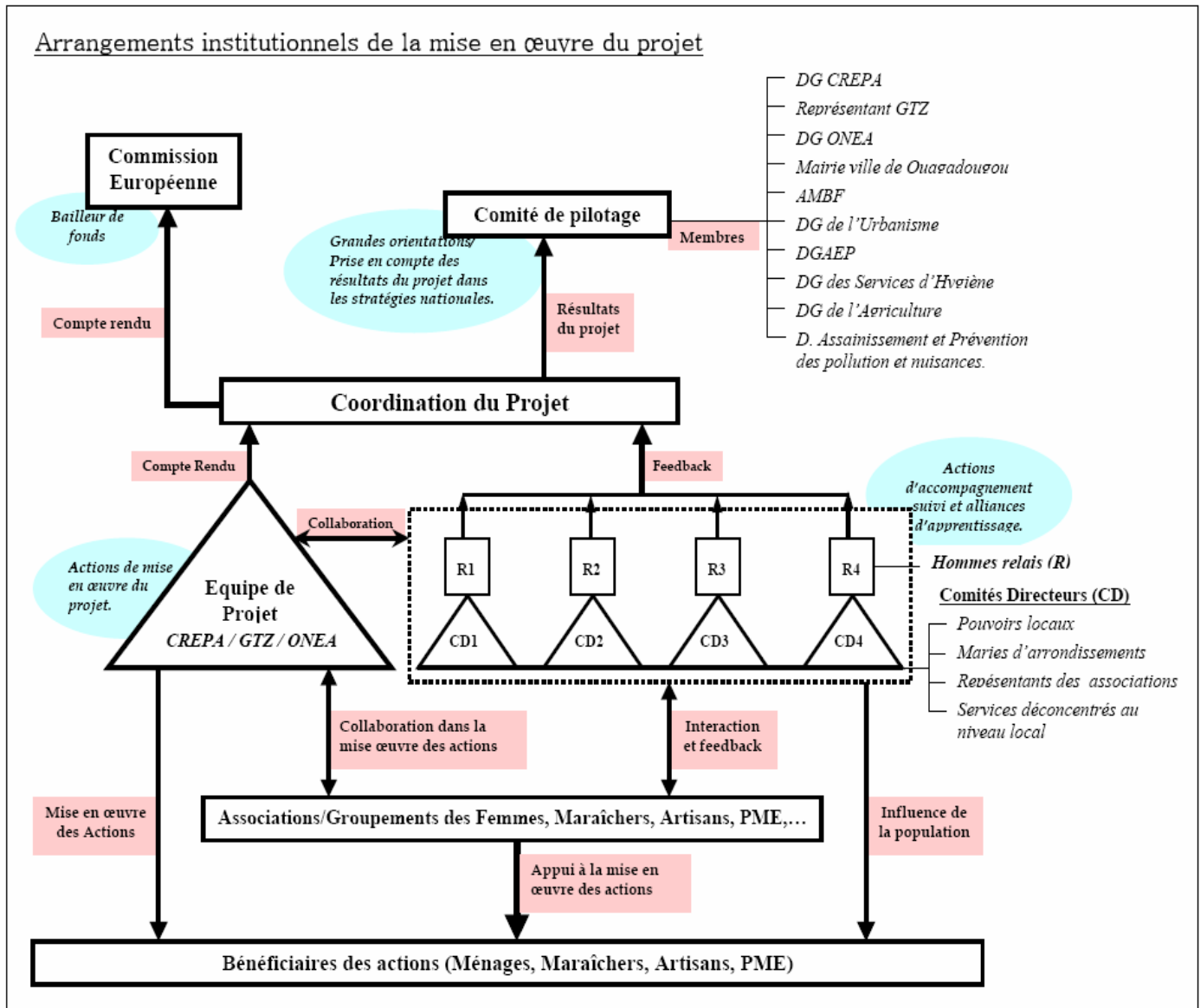
Le Président de ce comité sera élu lors du lancement du projet.

- **Bureau de Coordination du projet:** Point focal des interactions entre acteurs. Il s'assurera du bon déroulement des activités du projet tout en prenant en compte les préoccupations des divers intervenants. Il tiendra l'équipe du projet à l'obligation des résultats et au respect du calendrier du projet. Il devra constamment considérer les feedbacks des actions d'accompagnement du projet pour une réorientation des actions.
- **Equipe du projet :** Composée d'experts des principaux organismes partenaires que sont le CREPA, la GTZ et l'ONEA. Elle s'assurera de la mise en œuvre dans les délais réglementaires des actions du projet, telles que organisées par le Bureau de Coordination. Elle doit travailler en étroite collaboration avec les groupements et associations identifiés ainsi que les Comités Directeurs menant des actions d'accompagnement.
- **Comités Directeurs (CD):** Instances pouvant influencer les populations pour la réussite des actions du projet. Ils seront constitués de personnes ressources ayant une bonne connaissance des populations et capables de donner des directives à suivre pour atteindre les objectifs poursuivis par le projet. Ils mèneront constamment les actions d'accompagnement et de suivi, et faciliteront la mise en place d'alliances d'apprentissage.

Chaque secteur disposera de son CD composé des membres suivants:

- *Deux personnes clefs du pouvoir local.*
 - *Un interlocuteur de la mairie de l'arrondissement considéré.*
 - *Les représentants des associations identifiées.*
 - *Les représentants des services déconcentrés présents dans le secteur.*
 - *Un **homme relais (R)** qui se chargera d'organiser des rencontres du comité, de rédiger les procès verbaux des rencontres et de donner constamment des feedbacks au bureau de coordination du projet. Le R peut être l'interlocuteur de la mairie si ce dernier est disponible à jouer pleinement ce rôle.*
- **Associations ou groupements des secteurs:** Organes dynamiques en contact permanent avec les populations. Ils sont de bons conducteurs des informations et actions d'implémentation du projet. Ils appuieront l'équipe de projet dans la mise en œuvre des actions et seront constamment consultés par les CD dans la mise en œuvre des actions d'accompagnements du projet.
 - **Bénéficiaires:** Ce sont les ménages, les maraîchers ou agriculteurs, les artisans et PME oeuvrant dans l'assainissement. La mise en œuvre des actions à leur égard partira de l'identification de leurs problèmes à la base telle le veut l'approche AECM (Assainissement Environnementale Centré sur les Ménages). Ils ont un rôle déterminant dans l'appropriation des solutions technologiques proposées en vue de la résolution des problèmes identifiés.

8 Schéma institutionnel



9 Contact

Bureau de coordination du projet Ecosan_UE
 CREPA siège 03 BP 7112 Ouagadougou 03
 Tel : (+ 226) 70 40 15 62 & 50 48 49 43
 Fax : (+ 226) 50 36 62 08
 Email : ecosan_UE@reseaucrepa.org